

Le cadre réglementaire de l'accessibilité des structures recevant du public

L'accessibilité est marquée par la loi de 2005 mais de nombreux arrêtés ou ordonnances sont venus depuis quelques années compléter les différents dispositifs. Pas toujours facile de savoir quels documents sont obligatoires ou pas. Cette formation donne une meilleure visibilité de la réglementation.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Personnels de structures touristiques, référent TH d'un OT, directeur, animateur de visite guidée...
- Niveau : Débutant / Intermédiaire

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les fondamentaux de l'accessibilité des structures recevant du public
- Connaître les obligations et les devoirs des structures
- Connaître les contraintes réglementaires spécifiques à l'établissement

Contenu de la formation

- Les fondamentaux de la réglementation
 - Historique de l'accessibilité
 - La loi de 2005 : principes et champs d'actions
 - Les définitions : ERP- IOP -MI -BHC
 - Les structures qui gravitent autour de l'accessibilité
 - Les dérogations possibles
 - Cadre bâti : Bâtiments neufs ou existants : code de la construction
 - Les arrêtés et les décrets depuis la loi de 2005
 - Accessibilité : des besoins et des réponses selon les handicaps
- Les choses à mettre en place
 - Le registre public d'accessibilité : que doit-il contenir, les obligations
 - La formation du personnel : obligations, niveau de formation
- L'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication
 - L'accès aux sites internet
 - L'accès aux documents écrits : FALC, gros caractères,

Organisation de la formation

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne | 1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777 CESSON-SEVIGNE
Cedex 35517 | Numéro SIRET: 34263477100030

| Numéro de déclaration d'activité: 53350865835 (auprès du préfet de région de: BRETAGNE)

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne

1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777
35517 CESSON-SEVIGNE Cedex
Email: contact@institut-tourisme.bzh
Tel: 02 20 06 01 02



Equipe pédagogique

Cette formation est animée par un consultant/formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validés par l'Institut du Tourisme.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire de positionnement/évaluation diagnostique en amont de la validation de l'inscription. Formulaire d'évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à chaud (J+ 2) puis évaluation de type sommative afin de suivre la progression des transferts de compétences in situ (J+30 à J+60)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Suivi après formation : Accompagnement pendant 6 mois